



ATHLÉTISME

Championnats du monde (W.P.A 2025)

Règles de sélection
Année 2025



SOMMAIRE

- » Les critères de sélection handisport.....3-6
- » Modalités de sélection.....7-9
- » Grille de minimas.....10
- » Echancier.....11



Chemin de sélection de la Fédération Française Handisport

Critères généraux

La Fédération Française Handisport (F.F. Handisport), par décision du comité directeur du 18 janvier 2025, confie la procédure de sélection de ses sportifs pour les compétitions de référence à une Commission fédérale de sélection.

En confiant la sélection à une Commission fédérale de Sélection, la F.F. Handisport poursuit l'objectif que les sportifs et sportives sélectionnés soient ceux qui, potentiellement, ont les meilleures chances d'obtenir une médaille et de concourir à l'obtention de points déterminants dans la quête aux quotas paralympiques pour l'échéance Los Angeles 2028.

Un relevé des décisions sera établi par compétition.

Composition de la commission fédérale de sélection (C.F.S.) pour cette échéance

Le comité directeur élu à la sortie de l'AG fédérale du 14 décembre 2024 désigne les personnes ci-après nommées ou leur représentant :

- Vice-Président en charge du sport ou son Représentant,
- Directeur Technique National ou son Représentant,
- Directeur Technique National Adjoint en Charge de la Performance Responsable de la stratégie de la performance paralympique

Le directeur technique national se réserve la possibilité d'associer toute autre personne compétente avec voix consultative, notamment le Coordonnateur du Bureau de la Vie de l'Athlète en charge de l'écriture des règles de sélection et de l'organisation des commissions de sélection.

Fonctionnement de la Commission fédérale de sélection

La Commission fédérale de sélection est en charge, par délégation du Comité directeur fédéral en date du 18 janvier 2025, de l'élaboration des présentes règles de sélection et de la proposition de la liste des sportifs sélectionnés par la F.F. Handisport.

En conséquence, les résultats obtenus aux compétitions de sélection ne seront pas les seuls critères d'aide à la décision pris en compte par la Commission fédérale de sélection, qui devra considérer tout évènement ou facteur pouvant influencer sur la réussite aux étapes de cette compétition internationale.



Critères de sélection handisport

A/ GRANDS PRINCIPES DE QUALIFICATION SUR UN PLAN INTERNATIONAL

La sélection des sportifs français en vue de cette compétition internationale de référence est soumise au respect préalable des règles de qualification édictées par la Fédération Internationale concernée et consultables sur le site Internet en suivant le lien : <https://www.paralympic.org/athletics>

Le respect des règles de qualification édictées par la fédération internationale (F.I.) est un prérequis pour prétendre à la sélection, de sorte qu'il est un préalable nécessaire mais insuffisant à lui seul pour être sélectionné aux Mondiaux 2025.

B/ PRINCIPES DE SÉLECTION F.F. HANDISPORT

Le responsable de la performance disciplinaire proposera à la commission fédérale de sélection une liste de sportifs et sportives en cohérence avec les principes généraux de sélection.

La commission de sélection fédérale valide et entérine les sportifs et sportives sélectionnés pour la compétition de référence ciblée.

La fédération, par la voix ou par délégation du président inscrit les sportifs et sportives dans la compétition internationale de référence considérée auprès de l'instance compétente.



Conditions obligatoires pour participer aux sélections HANDISPORT

Conditions obligatoires pour participer aux sélections HANDISPORT

- Avoir une licence fédérale « compétition » à jour dans la discipline concernée ;
- Disposer d'un certificat médical d'autorisation à la pratique compétitive dans la discipline concernée ;
- Être de nationalité française et répondre aux règles fixées par le code de nationalité de la F.I. concernée ;
- Répondre aux critères de qualification internationaux de la F.I., sur les plans administratifs et de classification ;
- Disposer d'un dossier de classification complet et à jour en lien avec les règles fixées par la F.I. ;
- Être à jour de la surveillance médicale réglementaire auprès de la commission médicale en lien avec la réglementation en vigueur ;
- Être en conformité avec la réglementation en vigueur en matière de prévention et de lutte contre le dopage (Disposition de l'attestation annuelle de réussite de la formation en ligne de l'AFLD et de la formation en ligne mise en place par la F.I. si existante) ;
- Répondre dans les délais indiqués ou notifiés aux demandes administratives et médicales émanant de la F.F.H. ;
- Avoir fait la preuve de sa capacité à vivre en collectivité dans le respect des consignes et de ses partenaires, en lien avec les savoirs être attendus définis dans la convention de sportif(ve) membre d'un Collectif National. Pour rappel, tout propos, geste, comportement inadapté fera l'objet d'une saisine auprès de l'instance fédérale disciplinaire concernée ;
- Avoir signé et respecter les termes de la charte de haut niveau et la convention du S.H.N. membre d'un collectif national.
- Participer à tous les stages et programmes des compétitions et répondre aux exigences de suivi d'entraînement fixées par l'Entraîneur National et le Responsable de la Performance disciplinaire dans une perspective de succès lors de la compétition internationale de référence : en termes de planification, de volume hebdomadaire d'entraînement, de suivi.
- Participer aux championnats de France dans les disciplines où celui-ci existe, sauf situation particulière d'un(e) sportif (ve) soumise à l'approbation du DTN ;
- Remplir les conditions de sélection spécifiques à la discipline concernée définies ci-après.
- Accepter de fournir toutes les informations et pièces nécessaires à la procédure d'accréditation du comité d'organisation
- Toute situation particulière d'un(e) sportif(ve) par rapport à ces critères généraux ou critères de performance ci-après, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.



Conditions obligatoires pour participer aux sélections HANDISPORT

A NOTER la mention Complémentaire confirmée par le Comité Directeur de la FF Handisport du 18/01/2025 :

« Peut ne pas être sélectionné en équipe nationale ou de France, tout athlète ayant commis des faits ayant donné lieu à condamnation pénale pour agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs et toutes infractions portant atteintes à l'image de la Fédération Française Handisport.

Sur proposition du DTN, après avoir entendu le sportif concerné et à l'examen de sa situation judiciaire, le comité directeur est souverain pour valider ou non sa sélection. »



Dans l'intérêt de l'Équipe de France, toute sélection engendrera une acceptation de fait aux différentes épreuves sur lesquelles la commission fédérale de sélection aura décidé de vous sélectionner.

Tout refus de participation à une ou plusieurs épreuves engendrera de fait une remise en cause de la sélection.

La F.F.H se réserve le droit de refuser un ou plusieurs sportifs et ou équipe(s) qualifiable(s) ou qualifié(s) par la F.I dans le cas où le niveau sportif ne serait pas cohérent avec le niveau d'exigence des critères spécifiques définis par la F.F.H ci-après.



Modalités de Sélection

Championnats du monde 2025 W.P.A

Lieu : New Delhi (Inde)

Dates : 27 septembre au 05 octobre 2025

La sélection des sportives et sportifs français aux compétitions internationales de références est soumise au respect préalable des règles de qualification édictées par la fédération internationale et consultables sur le site internet de World Para Athletics en suivant le lien :

<https://www.paralympic.org/athletics>

Le fait, de satisfaire aux exigences et critères de qualification édictées par la fédération internationale est un prérequis pour prétendre à la sélection. Néanmoins, les sportives et sportifs prétendant à une sélection à la compétitions internationales de référence doivent également satisfaire aux critères de sélection mis en place par la Fédération Française Handisport.

Seules les performances réalisées sur une **épreuve ouverte aux Jeux Paralympiques** lors de la / des compétitions de sélections ciblées par Fédération Française Handisport permettent d'être proposées à la sélection pour la compétition internationale de référence.

Les épreuves des Jeux Paralympiques Paris 2024 seront considérées comme les épreuves présent en compte pour les sélections aux compétitions internationales de référence jusqu'à la publication officielle des épreuves pour les Jeux Paralympiques Los Angeles 2028.

A NOTER

La représentation des différentes familles de handicaps n'entre pas en jeu dans la détermination des athlètes proposés à la sélection.

Si des arbitrages sont à opérer entre des sportives ou des sportifs de catégories ou épreuves différentes, la place à la Ranking List ne sera pas décisive dans les choix de sélection : l'ensemble des choix de sélection seront la résultante d'une combinaison des différents critères définis ci-dessous, présentés par :

Si le nombre de performances enregistrées à la ranking W.P.S. cumulée prise en compte, n'est pas suffisant pour satisfaire les critères mentionnés ci- dessus, les dernières performances disponibles à la ranking W.P.S. cumulée prise en compte seront utilisées comme référence pour établir les minimas.



Modalités de Sélection

1. Seront proposés à la sélection :

1.1. Les sportives et sportifs ayant obtenu une médaille d'or, d'argent ou de bronze lors des Jeux Paralympiques – Paris 2024, sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques, sous réserve de la réalisation d'une performance supérieure ou égale au minima B* qualificatif pour les Championnats du Monde 2025 sur la même épreuve, *lors d'une compétition qualificative déclarée W.P.A. sur la période du 1er Mars 2025 au 13 Juillet 2025 inclus, clôture des Championnats de France FF Handisport.*

1.2. Les sportives et sportifs qui auront réalisé sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques, une performance supérieure ou égale au minima A* qualificatif pour les Championnats du Monde 2025 *lors d'une compétition qualificative déclarée W.P.A. sur la période du 1er Mars 2025 au 13 Juillet 2025 inclus, clôture des Championnats de France FF Handisport.*

2. Pourront être proposés à la sélection :

2.1. Les sportives et sportifs qui auront réalisé sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques, une performance supérieure ou égale au minima B* qualificatif pour les Championnats du Monde 2025 *lors d'une compétition qualificative déclarée W.P.A. sur la période du 1er Mars 2025 au 13 Juillet 2025 inclus, clôture des Championnats de France FF Handisport.*

Les critères d'aide à la décision seront observés pour les sportives et sportifs ayant réalisé le critère 2.1.

Pour les sportifs qualifiés via le critère 1.3, des **frais de participation à la compétition internationale de référence seront mis en place** et définis annuellement en fonction du lieu de la compétition.

Les Relais

La composition d'une équipe de relais sera validée lors de la commission fédérale de sélection sous réserve d'un niveau de performance permettant de se projeter sur un Podium dans une épreuve inscrite au Programme des Jeux Paralympiques. Seuls les athlètes sélectionnés à titre individuel pourront prendre part au relais.

La sélection des guides

Ils doivent se conformer aux obligations de se licencier à World Para Athletics. La Commission de sélection prendra sa décision en prenant en compte, non seulement la volonté de l'athlète, mais également la capacité du(des) Guide(s) à accompagner le(la) sportif(ve), sur et en dehors du terrain, dans un environnement propice à l'expression de la haute performance. Les athlètes à fort potentiel de médaille seront prioritaires dans le choix et l'attribution du (ou des) guide(s) concerné(s).



Modalités de Sélection

Critères d'aide à la décision

Critères d'aides à la décision sans ordre de priorité :

- Classement sur l'épreuve sur la compétition de référence précédente ;
- Multimédaillés sur la compétition de référence précédente ;
- Nombre de minimas A réalisés ;
- Nombre de minimas B réalisés ;
- Nombre d'engagements potentiels possibles ;
- Écart au podium ;
- Écart au minima A ;
- Écart au minima B ;
- Place à la ranking au cumul des saisons sur la paralympiade ;
- Structuration d'entraînement ;
- Progression sur la saison ;
- Progression sur la paralympiade.

Le Manager de la performance disciplinaire sera en responsabilité de la définition d'une combinaison objective, équitable, à présenter à la commission de sélection fédérale.

Toute situation particulière d'un(e) sportif (ve) par rapport à ces critères et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

* Grilles de temps

Les grilles de temps minima A et minima B sont établies en fonction du niveau de performance indiqué dans le tableau ci-dessous. Les performances prises en compte s'appuient sur le principe de ranking W.P.A. cumulé.

Le **ranking W.P.A. cumulé** est un système de classement qui repose sur l'accumulation des performances des athlètes internationaux sur plusieurs années, plutôt qu'à partir d'une seule année de compétition. Ce principe permet de pouvoir prendre en compte la progression du niveau international dans la détermination des minimas.

Niveau de Performances pris en compte pour l'établissement des Minima A et Minima B :

Compétition	Minima A	Minima B
Championnat du monde - New Delhi 2025	Temps du 6ème au ranking W.P.A. cumulée 2021, 2022, 2023, 2024.	Temps du 10ème au ranking W.P.A. cumulée 2021, 2022, 2023, 2024.



Grilles Minimales Championnat du monde W.P.A 2025

- Téléchargez les grilles de minimales dames et hommes pour le championnat du monde W.P.A 2025.

Minima championnat du monde 2025					
Minima A	Epreuve	Minima B	Minima A	Epreuve	Minima B
0:12.25	Women's 100 m T11	0:12.51	0:11.26	Men's 100 m T11	0:11.40
0:12.32	Women's 100 m T12	0:12.45	0:10.94	Men's 100 m T12	0:11.15
0:12.46	Women's 100 m T13	0:12.70	0:10.82	Men's 100 m T13	0:10.98
0:18.82	Women's 100 m T33 T34	0:20.11	0:15.31	Men's 100 m T33 T34	0:15.57
0:15.29	Women's 100 m T35	0:15.95	0:12.07	Men's 100 m T35	0:12.44
0:14.51	Women's 100 m T36	0:14.93	0:12.13	Men's 100 m T36	0:12.26
0:13.48	Women's 100 m T37	0:14.10	0:11.50	Men's 100 m T37	0:11.99
0:12.72	Women's 100 m T38	0:12.97	0:11.07	Men's 100 m T38	0:11.31
0:12.48	Women's 100 m T45 T46 T47	0:12.69	0:11.67	Men's 100 m T43 T44	0:12.03
0:16.62	Women's 100 m T51 T52 T53	0:18.35	0:10.77	Men's 100 m T45 T46 T47	0:10.82
0:16.27	Women's 100 m T54	0:16.54	0:21.85	Men's 100 m T51	0:24.23
0:14.85	Women's 100 m T42 T63	0:15.96	0:17.25	Men's 100 m T52	0:17.56
0:12.98	Women's 100 m T43 T44 T62 T64	0:13.17	0:15.07	Men's 100 m T53	0:15.42
0:25.42	Women's 200 m T11	0:26.53	0:14.00	Men's 100 m T54	0:14.15
0:25.09	Women's 200 m T12	0:25.64	0:12.09	Men's 100 m T42 T63	0:12.77
0:31.71	Women's 200 m T35	0:34.00	0:10.83	Men's 100 m T62 T64	0:11.23
0:30.76	Women's 200 m T36	0:31.78	0:24.87	Men's 200 m T35	0:26.34
0:27.73	Women's 200 m T37	0:29.26	0:23.26	Men's 200 m T37	0:23.80
0:25.37	Women's 200 m T45 T46 T47	0:25.86	0:42.00	Men's 200 m T51	0:46.00
0:27.42	Women's 200 m T44 T64	0:28.69	0:22.78	Men's 200 m T44 T64	0:23.03
0:58.59	Women's 400 m T11	1:00.65	0:51.97	Men's 400 m T11	0:52.68
0:57.46	Women's 400 m T12	1:00.50	0:49.76	Men's 400 m T12	0:51.03
0:57.03	Women's 400 m T13	0:59.72	0:49.45	Men's 400 m T13	0:50.50
1:07.40	Women's 400 m T37	1:09.29	0:53.91	Men's 400 m T36	0:57.61
1:00.88	Women's 400 m T36 T38	1:04.26	0:51.83	Men's 400 m T37	0:53.80
0:58.20	Women's 400 m T45 T46 T47	1:01.64	0:51.19	Men's 400 m T35 T38	0:52.43
0:56.64	Women's 400 m T51 T52 T53	1:04.35	0:48.80	Men's 400 m T45 T46 T47	0:49.09
0:53.36	Women's 400 m T54	0:54.04	1:01.35	Men's 400 m T51 T52	1:02.34
2:05.69	Women's 800 m T33 T34	2:28.76	0:48.96	Men's 400 m T53	0:50.26
1:51.83	Women's 800 m T51 T52 T53	2:04.49	0:45.67	Men's 400 m T54	0:46.28
1:43.85	Women's 800 m T54	1:46.92	0:50.63	Men's 400 m T43 T62	0:56.54
4:51.35	Women's 1500 m T11	5:03.01	1:38.78	Men's 800 m T33 T34	1:42.17
4:38.60	Women's 1500 m T12 T13	4:59.66	1:36.65	Men's 800 m T51 T52 T53	1:40.83
3:15.32	Women's 1500 m T53 T54	3:16.78	1:28.64	Men's 800 m T54	1:30.19
10:25.00	Women's 5000 m T53 T54	11:13.93	4:05.78	Men's 1500 m T11	4:16.59
03:08.09	Women's Marathon T12	03:18.41	3:47.16	Men's 1500 m T12 T13	4:00.00
1:38:54	Women's Marathon T52 T53 T54	1:43.53	4:00.94	Men's 1500 m T37 T38	4:04.97
4,72	Women's Long Jump T11	4,40	3:54.02	Men's 1500 m T45 T46	4:00.96
5,19	Women's Long Jump T12	4,90	2:46.48	Men's 1500 m T53 T54	2:50.30
4,46	Women's Long Jump T37	4,13	15:20.37	Men's 5000 m T11	15:46.65
4,98	Women's Long Jump T36 T38	4,73	15:06.68	Men's 5000 m T12 T13	15:07.42
5,47	Women's Long Jump T45 T46 T47	5,34	9:29.54	Men's 5000 m T53 T54	9:39.54
4,73	Women's Long Jump T42 T61 T63	4,34	02:24:35	Men's Marathon T11 T12	2:28.07
5,25	Women's Long Jump T43 T44 T62 T64	4,98	01:23:05	Men's Marathon T52 T53 T54	01:26.19
11,28	Women's Shot Put F11 F12	10,18	1,95	Men's High Jump T45 T46 T47	1,88
6,58	Women's Shot Put F32	6,02	1,85	Men's High Jump T42 T63	1,77
7,15	Women's Shot Put F33	6,55	1,96	Men's High Jump T44 T64	1,83
7,52	Women's Shot Put F34	7,13	6,25	Men's Long Jump T11	6,01
8,81	Women's Shot Put F35	7,24	6,73	Men's Long Jump T12	6,55
10,80	Women's Shot Put F37	9,83	6,88	Men's Long Jump T13	6,55
8,50	Women's Shot Put F40	7,48	5,68	Men's Long Jump T36	5,53
9,17	Women's Shot Put F41	8,07	6,12	Men's Long Jump T37	5,96
11,66	Women's Shot Put F45 F46	10,66	6,44	Men's Long Jump T35 T38	6,23
7,22	Women's Shot Put F53 F54	6,42	7,03	Men's Long Jump T45 T46 T47	6,87
10,22	Women's Shot Put F55 F56 F57	9,49	6,52	Men's Long Jump T42 T61 T63	6,18
10,84	Women's Shot Put F42 F43 F44 F61 F62 F63 F64	10,34	7,49	Men's Long Jump T43 T44 T62 T64	6,91
35,63	Women's Discus Throw F11	28,80	13,2	Men's Shot Put F11	11,77
35,64	Women's Discus Throw F37 F38	32,54	15,15	Men's Shot Put F12	14,59
28,63	Women's Discus Throw F41	25,83	10,68	Men's Shot Put F32	8,88
12,81	Women's Discus Throw F51 F52 F53	10,37	11,61	Men's Shot Put F33	10,35
23,42	Women's Discus Throw F54 F55	20,99	11,22	Men's Shot Put F34	10,49
30,48	Women's Discus Throw F56 F57	27,27	15,03	Men's Shot Put F35	12,25
39,88	Women's Discus Throw F43 F44 F62 F64	33,30	14,94	Men's Shot Put F36	13,26
32,76	Women's Javelin F12 F13	31,48	14,56	Men's Shot Put F37	13,96
17,65	Women's Javelin F33 F34	15,36	10,63	Men's Shot Put F40	9,72
39,70	Women's Javelin F45 F46	35,93	11,57	Men's Shot Put F41	10,95
15,44	Women's Javelin F52 F53 F54	14,24	15,92	Men's Shot Put F45 F46	14,98
21,86	Women's Javelin F55 F56	17,36	8,18	Men's Shot Put F53	6,92
			11,98	Men's Shot Put F54 F55	11,37
			14,14	Men's Shot Put F56 F57	13,47
			14,48	Men's Shot Put F42 F61 F63	13,20
			38,14	Men's Discus Throw F11	35,31
			52,13	Men's Discus Throw F37	49,92
			19,5	Men's Discus Throw F51 F52	17,53
			41,04	Men's Discus Throw F54 F55 F56	38,74
			57,47	Men's Discus Throw F43 F44 F62 F64	51,08
			62,04	Men's Javelin F12 F13	54,56
			33,82	Men's Javelin F33 F34	28,06
			49,73	Men's Javelin F38	39,47
			38,47	Men's Javelin F40 F41	36,81
			61,24	Men's Javelin F45 F46	54,22
			29,82	Men's Javelin F52 F53 F54	27,6
			47,39	Men's Javelin F55 F56 F57	42,35
			62,23	Men's Javelin F42 F43 F44 F61 F62 F63 F64	58,46



Echéancier

- Février 2025 : Mise en ligne du chemin de sélection
- Commission fédérale de sélection : Août 2025 à confirmer
- Publication de la sélection des sportifs autorisés à participer sur le site Internet de la Fédération Française Handisport et "bleushandisport.org" à l'issue de la commission de sélection.





Handi
Sport

FÉDÉRATION
FRANÇAISE

